

Cours 8: Vivre de son travail.

Introduction.

Enquêtes monographiques de Le Play: *Les ouvriers européens*, 1855. Cadre de la pluriactivité pour certains métiers, le travailleur a d'autres sources de revenus que son travail en atelier/usine (armurier de la fabrique demi-rurale de Solingen en Prusse rhénane, tisserand de la fabrique demi-rurale collective du Rhin).

Enquête de Maurice Halbwachs : *La classe ouvrière et les niveaux de vie. Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, 1912: le revenu issu du travail est la seule ressource pour le travailleur et sa famille.

Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995: « un rapport salarial comporte un mode de rétribution de la force du travail, le salaire, qui commande dans une large mesure le mode de consommation et le mode de vie et de leur famille; une forme de la discipline du travail qui règle le rythme de la production, et le cadre légal qui structure la relation de travail, c'est-à-dire le contrat de travail et les dispositions qui l'entourent ».

Historiographie:

□ **Sur le salaire et sa définition:** une question ancienne, abordée par les statistiques du travail dès la fin du XIXe siècle. Approche quantitative chez Maurice Halbwachs, François Simiand, puis dans le courant d'histoire sociale d' Ernest Labrousse. Dans les autres pays européens, l'analyse des salaires est également ancienne (voir par exemple G. D. H. Cole au Royaume-Uni,

□ **Sur le lien entre salaire et niveau de vie:** débat au Royaume-Uni (Eric Hobsbawm, E. P. Thompson), renouvelé par David Zylberberg (2015) ou Emma Griffin (2013). En France, études sur la consommation ouvrière sont plus récentes (Franck Trentmann, Marie-Emmanuelle Chessel).

□ **Sur le cadre légal du salaire:** les renouvellement viennent de l'histoire de l'Etat, des politiques sociale et du droit (Claude Didry, Jean-Pierre Le Crom).



I. Trouver du travail.

1. Les modalités de l'embauche.

- ❑ **La recherche du travail:** réseaux personnels, la recherche sur le lieu de travail (qui entraîne déplacements et mobilités qui peuvent être organisées par des réseaux de métiers ou d'associations), l'embauche sur un lieu ouvert, les annonces de **journals**...**Pratique du marchandage dans le recrutement de la main d'œuvre.** Définition par l'Office du travail: « le marchandeur... est un sous-entrepreneur de main d'œuvre qui, avec les matières premières et le gros outillage fournis par le patron, fait exécuter des travaux à lui confiés, soit dans l'atelier ou le chantier du patron, soit à son domicile propre (suivant le genre d'industrie) avec l'aide d'ouvriers embauchés et payés par lui à la journée ou aux pièces sans l'intervention du patron ». Interdit en France par décret le 2 mars 1848.
- ❑ **Embauche par des institutions professionnelles ou philanthropiques** (Herbergen en Allemagne, système de Gand en Belgique, Bourses du travail en France).
- ❑ **Le placement:** méthode interne aux ateliers et usines, méthodes externes avec les agences commerciales de placement (décret-loi du 25 mars 1852 en vigueur jusqu'en 1904).



Le placement à Paris dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Cadre juridique fixé par le décret loi du 25 mars 1852, qui reste en vigueur jusqu'en 1904: les bureaux de placement sont placés sous la surveillance de l'administration (1374 agences en France en 1891 dont 294 à Paris).

Les registres de placement sont obligatoires: ils mentionnent les noms, prénoms, âges, lieux de naissance, professions et domicile.

Placeurs autorisés généralement des anciens ouvriers ou employés installés à leur compte. Identité professionnelle: constituent une Chambre syndicale adhérente à l'Union nationale du commerce et de l'industrie en 1883.

Fonctionnement: l'ouvrier qui cherche du travail paie un droit d'inscription immédiat (1 franc environ), puis paie un droit de placement après l'embauche qui peut être fixe ou proportionnel au salaire.

Agences de placement favorisent les intérêts des employeurs, fonctionnent comme des agences de renseignements, mais permettent aussi de garantir le fonctionnement des professions où il n'y a pas d'apprentissage.



18. - Vieux Paris — 1, rue des Prouvaires - Détails de la façade et balcon



Station
d'embauche des
boulangiers Porte
Saint-Denis
(X^e arrondissement
de Paris), *Le
Monde illustré*,
47^e année,
no 2434, 21
novembre 1903,
p. 458.



I. Trouver du travail.

2. Vers le contrat de travail: l'exemple français.

- ❑ **Contrats de louage d'ouvrage et d'industrie** (articles 1710 et 1779 du Code civil), louage d'ouvrage (articles 1787-1799 du Code civil). Notion de "**bon droit**", institutionnalisé par justices de paix et prud'hommes. Exemple des fileurs de coton dans les usines des années 1830. Diversité des formes de contrat et de rémunération: contrat à façon (façonniers), à la pièce (piécards), à la tâche (tâcherons), « louage en conscience », contrat « à l'accord », « à la cabale », « à la semaine bonne », « à la cuite ». Epuisement progressif de ce « bon droit »: arrêt du 14 février 1866 de la Cour de Cassation, dit « des sabots ».
- ❑ **Définition juridique du contrat de travail dans les années 1890:** loi du 27 décembre 1890 sur le contrat de louage et les rapports des agents de chemins de fer avec les compagnies. Loi de 1898 sur les accidents de travail. Loi Doumergue du 2 juillet 1906 sur le contrat de travail. Loi sur les conventions collectives du 25 mars 1919.
- ❑ **Contractualisation du travail dépend des pays:** au Royaume Uni (Master and Servant Law abolie en 1875), Belgique (loi sur le contrat de travail en 1900), Italie (Code de commerce de 1865)



II. Gagner sa vie.

1. Les types de salaires.

Rémunération à la tâche et rémunération au temps. Catégories qui existent dans tous les pays européens: time-work/piece-rate pay, Stundenlohn/Akkordlohn. Evaluations ambivalentes:

Léon Faucher (1845): « le travail à la tâche est un progrès sur le travail à la journée, de même que le travail à la journée avait été un progrès sur le travail par engagement et à l'année, qui était lui-même un progrès sur la servitude. L'émancipation de l'ouvrier fit un grand pas le jour où il rentra dans la propriété de son temps et de ses forces le jour où au lieu de travailler par ordre et pour le compte d'autrui, il peut débattre les conditions et fixer les limites du contrat sa liberté ».

Villermé: « La règle des ateliers ne permet pas aux ouvriers à la journée de diminuer ou d'augmenter le nombre de leurs heures de travail, elle les oblige tous à la commencer et à la finir ensemble. Mais les ouvriers à la tâche ou aux pièces peuvent ordinairement se reposer quand il leur plaît, et, s'ils le veulent, s'épuiser de fatigue pendant trois ou quatre jours, pour se livrer à d'autres excès le reste de la semaine. Cette liberté, accordée presque partout, à des degrés divers cependant, aux ouvriers payés à la pièce ou à la tâche, tend à les démoraliser. Cette liberté excessive doit certainement compter pour beaucoup parmi les causes de mauvaises mœurs que l'on a observées si fréquemment chez les ouvriers des ateliers dits de construction »

Autres formes de rémunération: salaire en nature ou en bons d'achat (interdit en Belgique en 1887, en France en 1910), rémunération par échelle mobile, participation aux bénéfices, salaire au rendement.

Salaire objet de négociation: en Allemagne les accords collectifs se multiplient à partir des années 1870, au Royaume-Uni les trades unions prennent en charge la négociation salariale. En France: décrets Millerand du 10 août 1899. Négociation pour le salaire minumum



Diverses formes de salaires:

Salaire en nature: les économats.

Rémunération par échelle mobile: les salaires sont ajustés aux prix sur le marché du produit fabriqué.

Participation aux bénéfices: Leclaire, entrepreneur en peinture en bâtiment à Paris, fait participer ses ouvriers aux bénéfices en 1842. 300 ouvriers sont concernés. La maison est vendue en 1850 à des gérants associés en nom collectif (les meilleurs ouvriers): 61 en 1911. Sert d'exemple: Société pour l'étude pratique de la participation du personnel dans les bénéfices en 1879, organisation de congrès internationaux en 1889 et 1900. Reste une forme de paternalisme car accent sur sens de l'épargne, sécurité, accession à la propriété individuelle... (en France, la loi du 26 avril 1917 crée les sociétés anonymes à participation ouvrière mais le succès est très limité). La forme la plus répandue est celle des « conseils de famille » (comités d'employés et d'ouvriers qui n'ont qu'un rôle consultatif), au but éducatif. 114 entreprises ont adopté ce fonctionnement de la participation aux bénéfices en France, 77 au Royaume-Uni, 46 en Allemagne.

Salaire au rendement: premiers essais au milieu du XIXe siècle (pour la fabrication du fer au Creusot en 1851 avec progressivité de la rémunération). Salaire à primes: tarif Lallemand en 1888 pour le terrassement. Mise en place surtout par les industries d'Etat, notamment dans les arsenaux.



II. Gagner sa vie.

2. Pauvreté, indigence, chômage: ne pas vivre de son travail.

- **Confusion des termes au début de la période, jusqu'aux années 1880.** Exemple du Royaume-Uni, Thomas Wright, *The Great Unwashed*, 1868. Poor Law reform en 1834, *outdoor relief* pour les personnes âgées ou malades, indigents cantonnés dans les *workhouses* sur le principe de *less eligibility*. Même confusion en France où la mendicité est interdite depuis 1810 (création de dépôts de mendicité dans chaque département). En Allemagne: prise en charge par cercle concentrique, idée du travail comme instrument de rééducation dans le cadre de la réforme d'Elberfeld en 1853, colonies de travail fondées par le pasteur Friedrich von Bodelschwingh en 1882, *Wanderarbeitsstätten*.
- **Construction d'une nouvelle catégorie statistique:** les chômeurs. Organismes comme l'Office du travail en France (1891), Kommission für Arbeiterstatistik en Allemagne (1894), Service spécial de statistique du travail en Espagne (1894), Office du travail en Italie (1902).
- **Après la Première Guerre mondiale:** des politiques de plus en plus coordonnées contre le chômage. Ambition du BIT, convention de Washington en 1919, création d'une commission technique du chômage en 1920, enquête publiée en 1924.

III. Dépenser: budget et consommation.

1. Le budget ouvrier et ses principaux postes.

Alimentation: l'alimentation se diversifie au cours du XIXe siècle alors que sa part dans le budget diminue (selon les enquêtes de Le Play, la part des dépenses non alimentaires passe de 36,5% à 49,9% du budget d'une famille de travailleurs parisiens de 4 personnes entre les années 1850 et les années 1880).. Frugalité: pain, peu de viande et de produits chers, quotidien monotone. Diversité de l'alimentation: trois modèles de comportements alimentaires pour Anne Lhuissier (frugalité, prodigalité, surinvestissement dans le travail). Confusion progressive des régimes alimentaires rural et urbain. Au Royaume-Uni: la consommation alimentaire se diversifie au milieu du XIXe siècle grâce à l'augmentation du salaire réel (augmentation de la consommation de viande, de sucre, de thé). En Allemagne, les améliorations sont comparables (la part du pain et des pommes de terre diminue, innovations alimentaires comme le lait condensé en 1884 puis pasteurisé en 1886, margarine dans les années 1870, chambre froide dans les années 1880). En Espagne, en Biscaye et à Alcoy, le régime alimentaire se diversifie à partir des années 1880. Les lieux pour s'alimenter: restaurants privés (ils servent une population modeste, comme la « popotte » à Lyon qui sert 1100 repas par jour en 1896, distinction en fonction de l'âge et du sexe: les gargotes de Chemnitz sont fréquentées par des ouvriers jeunes et célibataires, alors que les femmes ont des établissements spécifiques. De même à Paris les femmes de la confection et de la couture bénéficient depuis 1896 de la Société des restaurants féminins de la rive gauche).

Logement: part augmente au cours du siècle (10% des dépenses annuelles au milieu du siècle, 15% à la fin du siècle), conditions restent mauvaises (81% des familles vivent dans des logements insuffisants ou surpeuplés à Paris en 1911). En Allemagne: surpeuplement se voit dans pratique de location de lits (Schlafgänger). Ameublement rudimentaire, même si démocratisation progressive.

Habillement: environ 1/10^e des revenus ouvriers, selon les enquêtes. Garde-robe reste rudimentaire, d'abord liée avec monde paysan (distinction vêtement quotidien/vêtement du dimanche), puis rapprochement de la petite bourgeoisie. Approvisionnement: fabrication domestique, fripier, puis de plus en plus confection.

Le logement ouvrier à Berlin (in Philippe Bonnin et Margaret Manale, *Wie Berlin wohnt/Habiter Berlin, 175 photographs, 1900-1920*, Grane, Créaphis, 2016.



Liebigstrasse 25, Friedrichshain, 1904.

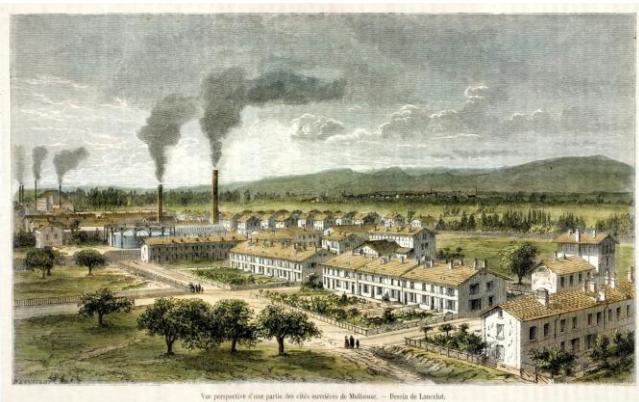


Kronprinzenstrasse 2,
Weissensee, 1907.



Möckenstr
asse 115,
Kruzbberg,
1913-1914.

Sociétés mulhousiennes des cités ouvrières: cité-jardin à Mulhouse.

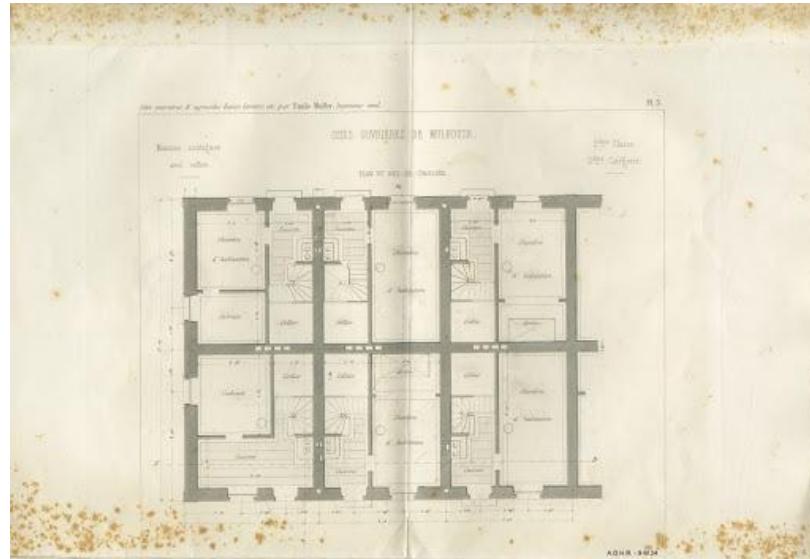


Vue perspective d'une partie des cités ouvrières de Mulhouse. — Dessin de Lamech.

Cités ouvrières de Mulhouse vers 1855, collection
Archives municipales de Mulhouse.



Cité ouvrière de Mulhouse, carte postale de 1903.



Le « Carré mulhousien », Archives départementales du Haut-Rhin.

III. Dépenser: budget et consommation

2. Une consommation ouvrière?

- ❑ **Diversification des besoins et de la consommation:** dépenses de santé, de culture, de loisirs après la Première Guerre mondiale.
- ❑ **Commerce et crédit: succursalisme.** Exemple des Etablissements économiques des sociétés mutuelles de la ville de Reims, 1866. Les membres sont les adhérents des sociétés mutualistes de la ville et bénéficient de réductions ou de remises. Inspire d'autres initiatives: Société française d'épicerie (1885), Dock Rémois (1887), Goulet-Turpin (1900), Comptoirs français (1901)., Etablissements économiques Charles Mauroy (1910). Coopératives ouvrières de consommation comme La Bellevilloise (1877). Grands magasins populaires.
- ❑ **Loisirs ouvriers**



Le logement ouvrier, enjeu de réforme sociale: le cas des Habitations bon marché (HBM) en France.

- **HBM encadrées par la loi du 30 novembre 1894.** Elles sont placé&es sous la responsabilité de comité départementaux qui en impulsent et contrôle la construction. Celle-ci est confiée à des sociétés privées reconnues d'utilité publique ou à des particulier, qui bénéficient d'exemptions fiscales. Il peut s'agir de sociétés anonymes d'HBM, de sociétés coopératives HBM ou de sociétés de crédit immobilier.
- Logements destinés à « ces personnes n'étant propriétaires d'aucune maison, notamment à des ouvriers ou employés vivant principalement de leur travail ou de leur salaire ». **Objectif de développer l'épargne.** Perspective **nataliste et nationale** (en 1912, les municipalités peuvent construire directement ces logements pour les familles nombreuses, en 1913, une condition de nationalité est ajoutée). Appui sur des **indicateurs scientifiques** (notamment l'idée de « logement insuffisant et surpeuplé »): les statistiques sont expérimentées en 1891 à Paris, étendues en 1896 aux villes de plus de 100000 habitants, généralisées jusqu'en 1926.
- **Coordination par le Conseil supérieur des HBM**, sous la tutelle du ministère du Commerce puis du ministère du Travail. La construction est pilotée par des **comités de patronage locaux**, dont les membres sont choisis parmi les spécialistes de la question sociale et sont responsables de la délivrance des certificats de salubrité.
- **Loi du 23 décembre 1912:** les collectivités locales peuvent bâtir des HBM, soit directement, soit par l'intermédiaire des Offices publics. Ces derniers sont particulièrement chargés d'édifier des « **cités-jardins** »: des quartiers périphériques réalisés en bloc par un grand opérateur dans le cadre d'un réaménagement global de l'agglomération.
- **Loi du 14 mars 1919:** séparation spatiale des fonctions urbaines, rationalisation par des urbanistes et réformateurs qui fondent la même année l'Ecole des hautes études urbaines.
- **1923: fondation de la Régie immobilière de la Ville de Paris**, qui devient en 1930 la Société anonyme de gestion immobilière, qui organise le financement et les constructions.
- **1928: loi Loucheur:** programme de construction de 260000 logements.

Un grand magasin populaire: les magasins Dufayel.



Vue d'artiste des Magasins Dufayel (l'entrée est rue de Clignancourt).



Galerie de la tapisserie



Façade principale des magasins Dufayel.

Publicité pour l'achat de vélocipèdes par abonnement.

Les Magasins Dufayel sont fondés en 1865 à Paris par Jacques-François Crespin. On y trouve de tout sauf de l'alimentation et des vêtements. L'établissement est repris en 1888 par Georges Dufayel. Le magasin est fondé sur une organisation de crédit indirect (l'Administration Dufayel) et une agence de publicité (Affiche national). Le magasin réalise 70 millions de francs de chiffre d'affaire en 1900, et draine 2 millions de clients sur 38000 m² de superficie. Les clients les plus modestes peuvent acheter par un crédit par abonnement: le client verse un acompte initial puis rembourse toute les semaines des sommes modestes (de 1 à 3 francs). L'abonné visite les clients pour percevoir les sommes dues. Les ménages ouvriers peuvent ainsi acquérir à bon marché certains produits (meubles, bicyclette...)

